



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 16 décembre 2024, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or.

**1020, 2<sup>e</sup> Rue** : Demande de dérogation mineure présentée par Éric Dubuc, visant à fixer respectivement à 11,05 m et à 12,36 m plutôt qu'à 3 m et à 7 m, comme le prescrit la réglementation, la largeur totale autorisée de l'empiètement de l'aire de stationnement à l'avant du bâtiment, érigé sur la propriété connue comme étant le 2 299 220 lot du cadastre du Québec ainsi que la largeur autorisée de l'entrée unidirectionnelle.

**2180, boulevard Forest** : Demande de dérogation mineure présentée par le Groupe Devcore, visant à fixer à 10 m plutôt qu'à 15 m, comme le prescrit la réglementation, la marge de recul avant applicable aux extrémités sud-ouest de chacune des deux ailes du bâtiment principal à être érigé sur la propriété connue comme étant le lot 6 283 912 du cadastre du Québec.

**237, 7<sup>e</sup> Rue** : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition A.-G., pour le compte de Spiritueux Alpha Tango pour M. Alexandre Champagne-Soucy, visant à fixer respectivement à 1,05 m et à 1,25 m plutôt qu'à 5,35 m et à 7,5 m, comme le prescrit la réglementation, le facteur de dégagement entre deux bâtiments érigés sur la propriété connue comme étant le lot 5 122 183 du cadastre du Québec ainsi que la marge de recul arrière applicable à un bâtiment à arches projeté d'être érigée.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: [greffe.vd@ville.valdor.qc.ca](mailto:greffe.vd@ville.valdor.qc.ca) au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 13 décembre 2024, à midi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 20 novembre 2024.

**Signé**

**Christine Saillant  
Assistante-greffière**